

Le champ est libre pour les cyberpédophiles!

Les milieux concernés l'avaient annoncé depuis belle lurette, mais les responsables du département de justice et police n'ont pas su prendre les devants. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale (CPP), le 1^{er} janvier de cette année, un vide juridique est devenu réalité concernant les investigations secrètes.

Le nouveau CPP ne règle plus que l'activité des agents infiltrés dans le cas où le crime a déjà eu lieu ou que l'instruction est en cours. Mais la base légale qui permettait l'infiltration de milieux criminels lorsque des soupçons indiquaient que des infractions graves avaient été commises (ou pourraient l'être) a disparu, les policiers suisses ont désormais les mains liées!

Ce grave manquement laisse par exemple le champ libre aux prédateurs sexuels qui surfent sur internet à la recherche de victimes. Depuis le 1^{er} janvier donc, il n'est plus possible pour les enquêteurs de prendre une identité fictive, par exemple celle d'une adolescente sur des chats pour débusquer ces criminels. Un autre domaine également touché est celui du trafic de stupéfiants.

Un canton pionnier, Schwytz, a pris les devants en créant très rapidement sa propre base légale sur ce sujet. Il accueille même depuis peu (et c'est un comble!) un service de l'Office fédéral de la police : le SCOCI (Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet). Malgré les manquements du département qui les chapeaute, ces spécialistes de la recherche des cyberpédophiles pourront poursuivre leurs opérations sous l'autorité du canton de Schwytz.

La grande anarchie qui règne au niveau fédéral concernant ce sujet ne permettra pas dans un proche avenir de mettre sur pied une législation fédérale. Le canton du Jura ne peut pas laisser le champ libre à ces criminels et ne doit pas laisser passer cette occasion de montrer l'exemple en comblant rapidement ce vide juridique. Il sera toujours possible de corriger le tir plus tard pour s'aligner sur les normes fédérales.

Afin de redonner aux enquêteurs cet outil qui fait désormais défaut, le groupe UDC demande au Gouvernement de légiférer le plus rapidement possible sur les enquêtes secrètes préventives, à l'image de Schwytz.

Delémont, le 23 février 2011

Pour le groupe UDC


Damien Lachat

